



Compte rendu du CTSD du 1^{er} avril 2019

En préambule

L'IA-DASEN répond à la suite des déclarations du SE-UNSA, de la FSU et de la FNEC-FP-FO.

Suite à son interview dans La Montagne, il remet en question la disparition de la maternelle telle qu'elle est évoquée par les organisations syndicales et les parents d'élèves. Par contre il explique que la difficulté de scolariser les TPS nécessite d'autres structures d'accueil.

Aucun objectif de créer dans le département des EPSF dans les deux ans à venir. Rien ne pourra se faire sans les élus, les parents et les enseignants.

La question de l'inégalité des territoires n'est pas un sujet d'actualité. S'il y a déficit des services publics, ce n'est pas lié à la loi Blanquer. Les prévisions démographiques annoncent des effectifs en baisse jusqu'en 2030. L'IA souhaite anticiper cette baisse par une autre organisation des écoles mais il se heurte aux maires.

Concernant la direction d'école, plusieurs scénarii :

- on continue le recrutement sans rien changer
- on fait évoluer leur statut
- on crée un lien avec le second degré dans le cadre des EPSF

La question du temps à accorder aux tâches de direction reste un problème.

Pour le SNUipp, Jonathan BOUDET répond que les attaques contre les organisations syndicales ne sont pas la bonne méthode. Le SNUipp maintient son analyse,

- sur les jardins d'enfants et leur implication pour l'école maternelle publique,
- sur les EPSF, qui est d'ailleurs partagée par de nombreux élus et des sénateurs.

Le SNUipp rejette également les expérimentations ou les promesses d'amendements sur cet article d'autant plus lorsque l'on voit les promesses d'amendements non tenues vis-à-vis de l'article 1 de la loi.

L'IA répond que la situation du tissu scolaire dans notre département ne peut pas poser question. Il faut anticiper ou alors nous allons dans le mur sans forcément constituer des EPSF. Il faut continuer à faire des liaisons pédagogiques. Il souhaite qu'au niveau départemental, dans le respect de la hiérarchie, la confiance mutuelle soit conservée.

Les règles du mouvement

- Valorisation de l'AGS à titre temporaire (laquelle avait été minorée dans le projet initial)
- Elargissement des vœux de 30 à 40 avec au moins un vœu large
- Reprise du barème spécifique directeurs (qui avait été abandonné)
- Reprise du barème pour exercice dans l'ASH
- Reprise du barème situation sociale
- Transformation des 16 zones larges (dites « intra ») en 21 zones
- Affectation manuelle pour le CAPA-SH option G. en priorité affecté sur option G manuellement. La demande du SNUipp de changer l'ordre des priorités est refusée.
- Demande que la RQTH passe à 20 points. Accepté.

Intérim de direction

"Le CTSD demande que l'AGS soit l'élément principal du barème et que l'engagement des personnels soit reconnu. Lorsqu'un enseignant obtient au barème un poste de direction à titre provisoire, si celui-ci souhaite le conserver et se voit inscrit sur la liste d'aptitude dans l'année, une priorité de reconduction à titre définitif lui sera proposée."

Sur cette proposition de l'UNSA, pour laquelle FO a voté pour, le SNUipp s'est abstenu en considérant que cette disposition était susceptible

- de léser des candidats à un poste de direction ayant un barème supérieur à celui l'ayant occupé à titre provisoire et donc de créer une situation d'iniquité
- de favoriser des enseignants ayant exercé la fonction à titre provisoire et choisis préalablement par l'administration pour l'exercer

Quant à la reconnaissance de l'expérience, elle doit être reconnue de façon objective par une bonification des années d'exercice de la fonction à titre provisoire.

Les **postes de RASED** restés vacants ne seront pas présentés en phase d'ajustement. L'administration a la volonté de les pourvoir avec des enseignants spécialisés uniquement.

La circulaire mouvement est rejetée à l'unanimité des organisations syndicales.

Un nouveau CTSD est convoqué pour jeudi 11 avril à 9h.00

La CAPD mouvement se tiendra le 11 juin.

Pour les réunions d'information syndicales ainsi que pour les permanences mouvement organisées par le SNUipp 63, voir le calendrier sur le site départemental.

Rythmes scolaires

- **Orcines et Laps** : avis du conseil des maîtres et accord municipal favorable pour un retour à 4 jours.
- **Vic-le-Comte et Courpière** : l'IA travaille avec communauté de communes de Courpière et le conseil départemental pour le transport scolaire pour Vic-le-Comte.
- **Riom** : le maire a adressé un courrier aux directeurs dans lequel il explique respecter la consultation de 2017 qui avait abouti à semaine de 4 jours et demi et garder le périscolaire tel quel pour les prochaines rentrées.
- **Thiers** : le maire souhaite aller jusqu'au bout du cycle de 3 ans et tirera les conclusions nécessaires. Une majorité de parents et d'enseignants sont favorables pour un retour à 4 jours.
- **Chauriat** : le conseil d'école favorable pour un retour à 4 jours mais refus de la mairie.

Retour des demandes jusqu'au 3 mai (limite indicative)

Situation du remplacement

Couverture de 90% selon l'IA, calculée sur une demi-journée d'absence.

Décharges de direction

45 % de décharges réalisées

Il faut environ 12 remplaçants bloqués à l'année pour ces tâches.

Adoption à l'unanimité de plusieurs avis de FO

- création de postes de remplaçants
- remplaçants et 80 %
- calendrier annuel des jours de décharges de direction

Allègement de service

30 demandes d'allègement de service. 19 ont été accordées pour 11 l'année dernière.

Carte scolaire

Suite aux dernières mesures, l'IA sera obligé de geler à nouveau des postes car le 1,5 restant ne suffira pas pour les ouvertures.

Situation Saint-Germain-l'Herm - Fournols

2 communes engagées dans constitution RPI avec accord des deux conseils municipaux, sur la base de 4 classes après fermeture. A la suite du CDEN, un désaccord entre les deux maires sur la répartition des 4 classes du RPI. Pour l'IA, on supprime la classe dans la commune où il y a moins d'élèves, c'est-à-dire Fournols. Mais d'accord aussi pour l'autre hypothèse pour 2 classes dans chaque école. Les enseignants des deux écoles bénéficieront de points de fermetures conditionnelles.

Pour la FSU, les représentants au CTSD,
Florence BUSSIERE, Justine FERREOL et Jonathan BOUDET

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN